GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
28 SEP. 2012
DEPOT N° 29782

**ABAKEO CONSULTANTS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 198 avenue de Verdun
92130 ISSY LES MOULINEAUX

450 918 776 RCS NANTERRE

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 8 AOUT 2012

L'An Deux Mil Douze,
Le Mercredi 8 Août,
à 10 heures.

Les associés de la société ABAKEO CONSULTANTS, SARL au capital de € 10 000, divisé en 1000 parts de € 10 chacune, se sont réunis au siège social à ISSY LES MOULINEAUX (92130), 198 avenue de Verdun, sur convocation de la gérance.

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES**

| | |
|---|---|
| - Monsieur **Gérard BOILEAU**, gérant, propriétaire de neuf cents parts, | 900 parts |
| - Monsieur **Christophe BOILEAU**, propriétaire de cinquante parts, | 50 parts |
| - Monsieur **Alexandre BOILEAU**, propriétaire de cinquante parts, | 50 parts |
| **TOTAL** | **1000 parts** |

1000 parts sociales sur les 1000 composant le capital social étant représentées, l'assemblée peut valablement prendre toutes décisions.

Monsieur Gérard BOILEAU, Gérant, préside la réunion.

Il dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des associés :
- une copie de la lettre de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions,
- le projet de statuts modifiés.

Monsieur Gérard BOILEAU déclare que le rapport de la gérance et le texte des résolutions ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente Assemblée.

Il déclare en outre, que ces documents, et généralement tous les actes et pièces prévus par la loi, ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des associés dans le délai légal. L'Assemblée lui donne acte, sur sa demande, de ses déclarations.

Monsieur Gérard BOILEAU rappelle l'ordre du jour:

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°29782 en date du 28/09/2012

- Transfert du siège social
- Modifications statutaires en conséquence
- Questions diverses

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin, après échange de diverses observations et explications, et la parole n'étant plus demandée, Monsieur Gérard BOILEAU met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social d'ISSY LES MOULINEAUX (92130), 198 avenue de Verdun, à **COLOMBES (92700), immeuble Le Charlebourg, Bat C, 14 rue de Mantes**, à compter du 24 août 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide en conséquence de la résolution qui précède, de modifier l'article 4 des statuts afférent au "SIEGE SOCIAL", qui est désormais libellé ainsi :

***ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL***
*Le siège social est fixé à* ***COLOMBES (92700) Le Charlebourg Bât C, 14 rue de Mantes***

(la suite de l'article reste inchangée).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Le gérant
G Boileau